



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/09/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 15

Nombre de suffrages : 22

Date de convocation

12/09/2025

Date d'affichage

12/09/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :

Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DE VICARI Olivier, M. DEQUIDT Alain, Mme DURAND Pascale, Mme HONTAA Corinne, M. METGE Jean-Paul, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme WEISS Myriam, Mme BIDART Michelle

Procuration(s) :

M. JUNQUET Fabien donne pouvoir à Mme DURAND Pascale, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre donne pouvoir à M. BOURDAA Bruno, Mme MAURIN Marina donne pouvoir à M. CHABROUT Guy, M. MIMIN Matthieu donne pouvoir à Mme WEISS Myriam, M. PEDROSA Raphaël donne pouvoir à M. METGE Jean-Paul, M. SANCHEZ Laurent donne pouvoir à Mme HONTAA Corinne, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Daniel

Etai(ent) absent(s) :

Mme PAYOT Marie

Etai(ent) excusé(s) :

M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. JUNQUET Fabien, Mme MAURIN Marina, M. MIMIN Matthieu, M. PEDROSA Raphaël, M. SANCHEZ Laurent, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme DURAND Pascale

Numéro interne de l'acte : DEL_2025_045

Objet : VENTE D'UNE BALAYEUSE DE VOIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que lors de la consultation réalisée pour l'acquisition de la nouvelle balayeuse de voirie des services techniques, il était demandé aux candidats de formuler également une offre de reprise pour l'ancienne balayeuse de la commune.

L'entreprise ayant remporté le marché de fourniture de la nouvelle balayeuse de voirie (MATHIEU SAS) a alors adressé une offre de reprise de l'ancien matériel jugée très basse.

En parallèle, la Commune de COARRAZE a fait connaître son souhait d'acheter l'ancienne balayeuse de la Commune de NAY pour un montant de 20 000 €, une offre supérieure à celle formulée par le fournisseur du nouvel équipement.

CECI ETANT EXPOSE,

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Administration générale du 10 septembre 2025,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de vendre l'ancienne balayeuse de voirie des services techniques au prix de 20 000 euros,

ACCEPTE l'offre d'achat formulée par la Commune de COARRAZE pour l'acquisition de l'ancienne balayeuse de voirie des services techniques pour un montant de 20 000 euros,

AUTORISE le Maire ou l'adjoint au maire délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à NAY

Le Maire,

Signé BB

Bruno BOURDAA